



# VOTE ÉLECTRONIQUE : MODE D'EMPLOI

## 1. J'ACTIVE DÈS AUJOURD'HUI MON ESPACE ÉLECTEUR

soit grâce au mail reçu à mon adresse professionnelle le 13 octobre contenant un bouton à usage unique



soit en allant directement sur le portail :

[www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)

identifiant = mon adresse pro en minuscules + clic sur « réassort » du mot de passe et validation par le lien reçu à mon adresse pro

**Mon mail pro n'est pas reconnu ?** Je consulte l'annuaire des agents pour voir si l'administration ne m'a pas attribué un autre mail pro que celui que je connais : <https://aaa.phm.education.gouv.fr/aaa/> ...le cas échéant j'accède à cette nouvelle adresse par le webmail de mon académie (<https://www.education.gouv.fr/la-messagerie-professionnelle-3446>) en cliquant sur mot de passe oublié et en renseignant mon NUMEN

**Je tourne en boucle entre le portail et l'adresse pro sans accéder à l'espace électeur ?** C'est un problème de cache : je dois retenter depuis une fenêtre de navigation privée

**Je rencontre une autre difficulté ?** Je contacte l'assistance : <https://oxiforms.com/?VtokF>

Je crée mon « mot de passe » électeur : 12 caractères minimum, dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial).

Je choisis une question-défi (Par ex : Couleur de ma 1<sup>re</sup> voiture ?) et j'enregistre ma réponse secrète. Cette étape facilitera plus tard l'obtention d'un nouveau code de vote en cas de perte, oubli ou non réception de la notice



## 2. AVANT LE 29 NOVEMBRE, JE REÇOIS MA NOTICE DE VOTE

Cette notice contient mon « code de vote » personnel et confidentiel.



Elle m'est remise en main propre sur mon lieu de travail, contre émargement, sauf exceptions : à l'adresse postale personnelle des agents en congé, déchargés, affectés en Outremer (hors Guadeloupe et Guyane), ou par voie dématérialisée pour les TZR non affectés à l'année, les agents inscrits tardivement sur liste électorale, les agents détachés hors MENJ, MESR, Sports.

**Notice perdue, non reçue ?** La fonction de « réassort » permet de récupérer un **nouveau code de vote** depuis le portail élections jusqu'à la clôture du vote.

## 3. ENTRE LE 1<sup>ER</sup> ET LE 8 DÉCEMBRE À 17H : JE VOTE

D'abord je me connecte à mon espace électeur depuis le portail élections : [www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)

Identifiant  
mail pro

+

Mot de passe  
créé par moi

Dans mon espace électeur, je clique sur le bouton « JE VOTE » et j'indique mon code de vote

+

Code de vote  
sur la notice

Enfin, je vote SNALC pour tous les scrutins qui sont proposés :

- CSA ministériel (comité social d'administration)
- CSA académique (comité social d'administration)
- CAPN (commission administrative paritaire nationale)
- CAPA, CAPD, CAPL (commission administrative paritaire académique, départementale, locale)
- CCP (commission consultative paritaire des agents contractuels)
- CCM MEP, CCMA, CCMI... (enseignement privé)

